COMPRENDRE LES HONORAIRES DU CONTRAT DE GESTION DES PLACEMENTS

Adhésion au contrat de GESTION DES PLACEMENTS le 1er janvier de l'année N (si adhésion en cours d'année les honoraires prévisionnels sont calculés au prorata des mois investis, ainsi que pour le calcul de la performance)
Investissement de 150 000 € (nets) le 1er janvier de l'année N.

Honoraires prévisionnels au taux de 0,50 % HT soit 750 € + 150 € (TVA) = 900 € / 4 trimestres = 225 €

1- Performance de + 5,25 % sur l'année N – Pas d'actualisation des honoraires (performance comprise entre + 5 % et + 5,50 %) Les honoraires sont acquis au CabinetASSURANCES ET PATRIMOINE.

Honoraires prévisionnels année N + 1 sur la base de 157 875 € soit 789,37 € + 157,88 € (TVA) = 947,25 €

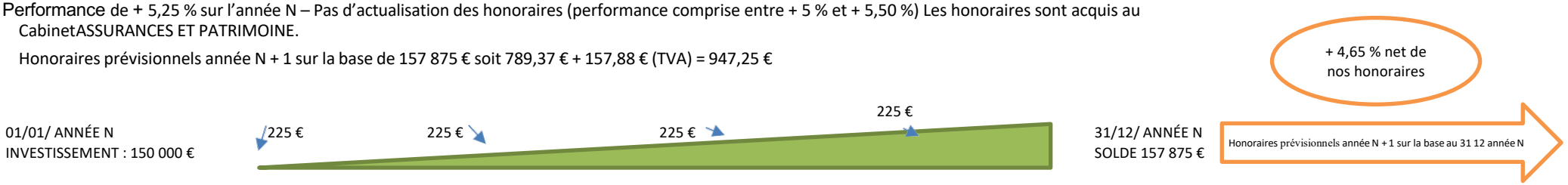

2- Performance de + 7,25 % sur l'année – Actualisation des honoraires au taux de 0,75 %.
Les honoraires actualisés sont donc de 1 125 € + 225 € (TVA) = 1 350 € - 900 € (honoraires prévisionnels) = 450 € au bilan de l'année N Honoraires prévisionnels année N + 1 sur la base de 160 875 € soit 804,37 € + 160,88 € (TVA) = 965,25 €

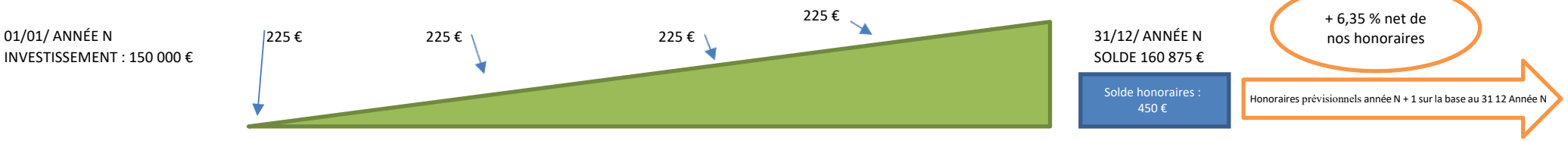

3- Performance de + 1,25 % sur l'année – Report des honoraires prévisionnels de l'année N, au profit des honoraires prévisionnels de l'année N +1.
Honoraires prévisionnels année N + 1 sur la base de 151 875 € soit 759,37 € + 151,88 € (TVA) = 911,25 € - 900 € (honoraires prévisionnels année N) = 11,25 €

Progression de – 0,50 % - Report des honoraires prévisionnels de l'année N, au profit des honoraires prévisionnels de l'année N +1.
Honoraires prévisionnels année N + 1 sur la base de 149 250 € soit 746,25 € + 149,25 € (TVA) = 895,50 € - 900 € (honoraires prévisionnels année N) = - 4,50 € (REMBOURSÉS ou LAISSÉ EN COMPTE).

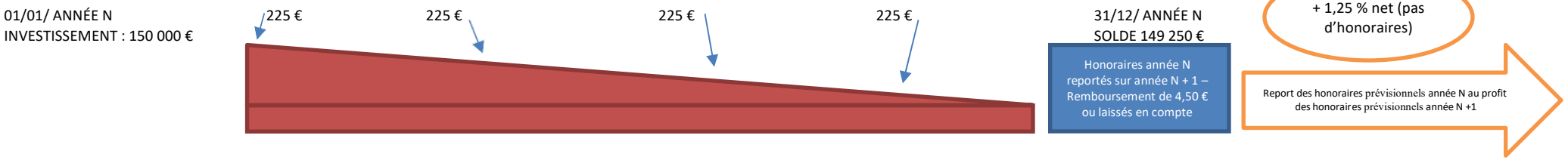

LES HONORAIRES NE SONT VERSÉS QUE SI – ET SEULEMENT SI – LA PERFORMANCE NETTE ANNUALISÉE EST SUPÉRIEURE A 5 %